

Certification Pilotage d'une démarche de maîtrise de l'énergie

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Support à l'entreprise - Organisation et études**

Code(s) NAF : **71.12B**

Code(s) NSF : **227r**, **227p**

Code(s) ROME : **H1206**

Formacode : **24162**

Date de création de la certification : **19/10/2018**

Mots clés : **PERFORMANCE ENERGETIQUE**,
TRANSITION ENERGETIQUE,
EFFICACITE ENERGETIQUE,
RESPONSABLE ENERGIE

Identification

Identifiant : **4341**

Version du : **19/12/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [NF ISO 50006 Systèmes de management de l'énergie - Mesurage de la performance énergétique à l'aide des performances énergétiques de référence \(PER\) et d'indicateurs de performances énergétique \(IPÉ\) - Principes généraux et lignes directrices](#)
- [NF EN ISO 50015 - Systèmes de management de l'énergie - Mesures et vérification de la performance énergétique des organismes - Principes généraux et recommandations](#)

Non formalisé :

- [La certification a été conçue avec pour objectif d'être en support dans la mise en œuvre des politiques publiques du domaine de l'énergie.](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

L'efficacité énergétique est devenue un objectif pour de nombreuses entreprises. La recherche d'une consommation d'énergie optimisée, d'un engagement dans la transition énergétique ou la réalisation d'économies sur la facture sont autant de moteurs pour la mise en place d'une démarche de maîtrise de l'énergie.

La mission du responsable énergie consiste à concevoir, mettre en place et coordonner les actions permettant d'améliorer la performance énergétique de sa structure. Piloter une démarche de maîtrise de l'énergie nécessite de l'expertise technique, de la méthode et des aptitudes à animer la démarche pour susciter l'implication de multiples acteurs internes ou externes à l'entreprise.

Le pilotage d'une démarche de maîtrise de l'énergie nécessite une montée en compétences des professionnels en charge de cette mission. Cette fonction, assurée par des profils aussi différents que des responsables techniques, maintenance ou encore QSE nécessite une homogénéisation des compétences que nous proposons de valider par une certification de personne.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

Participer à la définition de la politique de maîtrise de l'énergie.

La déployer et la coordonner dans le but d'améliorer la performance énergétique de sa structure.

Evaluer les consommations d'énergie de l'entreprise et porter un diagnostic sur le parc des installations de chauffage et de climatisation ainsi que sur la qualité thermique du bâti.

Proposer des actions pour réduire les coûts énergétiques (programmes de rénovation, maintenance d'équipement...) et suivre leur mise en œuvre ainsi que leur efficacité.

Mobiliser et sensibiliser ses collègues aux économies d'énergie en identifiant et conduisant les actions pour ce faire.

Public visé par la certification

- La certification s'adresse aux responsables énergie souhaitant démontrer leurs compétences mais également aux salariés des secteurs de l'ingénierie, du conseil, des études relevant de la Branche des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (Exemples : Responsable Ingénierie et Etudes, Responsable de domaine technique, Chargé d'études techniques...).

Modalités générales

La certification est accessible après un parcours de formation obligatoire d'un minimum de 31,5 heures à la fonction de Responsable énergie.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La personne certifiée fait reconnaître et valoriser par un organisme tierce partie de référence ses compétences dans le cadre du pilotage d'une

Pour l'entité utilisatrice

Lorsque la démarche est initiée par l'entreprise, la certification de compétences permet à la structure de :

démarche de maîtrise de l'énergie.

Elle renforce sa légitimité dans sa fonction et / ou accroît son employabilité en affichant son savoir-faire.

Elle est référencée sur la liste des certifiés consultable sur le site Internet d'AFNOR Certification <https://certification.afnor.org/energie/responsable-energie> et appartient au réseau des personnes certifiées.

de donner de la légitimité et de la visibilité à la fonction du responsable énergie,
de réduire et d'optimiser sa facture énergétique grâce à des collaborateurs compétents,
de disposer d'un levier de différenciation concurrentiel,
de motiver et de valoriser ses collaborateurs éligibles en leur proposant un parcours certifiant,
de s'assurer régulièrement de la compétence de ses collaborateurs et de pouvoir les faire référencer dans l'annuaire dédié à la certification de personnes.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pour se présenter à la certification, il est nécessaire de répondre aux prérequis suivants :

Si le candidat est titulaire d'un diplôme de niveau IV, il devra justifier de 2 ans d'expérience professionnelle dans une activité opérationnelle en lien direct avec l'utilisation de l'énergie.

Si le candidat est titulaire d'un diplôme de niveau III ou supérieur dans le domaine de l'énergie, il devra justifier d'une expérience professionnelle de 1 an dans un service de production et/ou de maintenance et/ou de gestion de l'énergie.

A ces prérequis de formation initiale et d'expérience professionnelle, s'ajoute le prérequis relatif à la formation. Le candidat doit avoir suivi, dans les 3 années précédant la candidature, une formation à la fonction de Responsable énergie, d'un minimum de 31,5 heures.

Compétences évaluées

Réaliser un bilan des usages énergétique du site.

Intégrer les exigences de la réglementation dans la politique de maîtrise de l'énergie.

Analyser les besoins des usagers.

Définir un programme énergétique de rénovation ou de construction d'équipement.

Proposer et suivre des plans d'actions d'économies d'énergie conformément aux orientations politiques de sa structure.

Développer l'utilisation des énergies renouvelables adaptées aux besoins et aux bâtiments de sa structure.

Optimiser les contrats d'achat des énergies en liaison avec le service achats.

Suivre les actions et les résultats obtenus (en énergie et en euros) au regard des objectifs.

Impliquer les différents acteurs du site dans la démarche.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau

Centre(s) de passage/certification

- AFNOR Certification - 11 Rue Francis de Préssensé 93571 La Plaine Saint Denis Cedex

La validité est Temporaire

La certification est valable 3 ans.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

La certification est matérialisée par la remise d'un certificat de compétences.

Plus d'informations

Statistiques

Suite à la première session d'évaluation qui s'est déroulée en octobre 2018, il y a 8 certifiés.

Autres sources d'information

<https://certification.afnor.org/prestation/certification-de-personnes>